

1. *Débitrice:* **Jolissaint SA**, rue du Pâquier 16,
2350 Saignelégier
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au
24.04.2006
3. *Commissaire:* Me Dominique Amgwerd, notaire, rue de la
Jeunesse 1, 2800 Delémont.
4. *Remarques:* Octroi du sursis: jugement du 24 octobre 2005
du juge civil du Tribunal de première instance de la Répu-
blique et Canton du Jura.
Délai de production: 20 jours, à compter de la présente pu-
blication.

Les créanciers de la débitrice sont invités à produire leurs créances, avec pièces justificatives et indication de tous les droits de gage ou préférentiels, auprès du commissaire au sursis, dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Ils doivent chiffrer leurs créances en capital, intérêts et frais au 24 octobre 2005.

Les créanciers qui ont intenté des poursuites doivent également produire leurs créances.

Toutes les personnes qui sont propriétaires de biens se trouvant en possessoire de la débitrice feront valoir leur revendication, avec pièces justificatives, dans le délai de production. Les débiteurs sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions. Les personnes qui détiennent des biens de la débitrice en qualité de créancier-gagiste ou à quelque titre que ce soit sont tenues de les déclarer au commissaire au sursis dans le délai imparti pour les productions, sous les peines de droit.

L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement. Pendant la durée du sursis concordataire, les engagements de la débitrice ne pourront être considérés comme des dettes de la masse que moyennant l'accord écrit donné au préalable par le commissaire au sursis.

Me Dominique Amgwerd, Avocat et notaire
2800 Delémont

(03084576)